DISTRICT DES HAUTES PYRENEES DE FOOTBALL



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES LITIGES

SAISON 2026 – 2027

Réunion du 26 novembre 2026

Procès-verbal n° 08

Président :
- M. Philippe URBAN

Secrétaire de séance :
- M. Nicolas BRUZEAUD

Présents :
- MM. Jean-Claude BARRAU – Michel BARRY – Daniel CLAUDE – Mathias EXPOSITO – Jérome FERNANDEZ – René GOURIN

Excusés :
- MM. Philippe DEHOUSELLE – Christophe ROMO – Benoît RETOURNE – Alain TISNES.

Match n° 56427950 du 22/11/2026 – U.S. des COTEAUX 2 / F.C. VAL d'ADOUR 2
Départemental 4 – Séniors

Les faits : Match non joué.

Considérant que
Courriel reçu le samedi 21/11/2026 à 09h42 du club de VAL d'ADOUR, nous informant du forfait de son équipe pour la rencontre en rubrique.

Par ces motifs, et jugeant en premier ressort, la Commission décide :

- **Match perdu par forfait à l'équipe de VAL d'ADOUR 2**

Club de F.C. VAL d'ADOUR (553203) :
Amende 1er forfait Séniors D4 : 50 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission d'Appel du District des Hautes Pyrénées, dans un délai de 7 jours, à compter du lendemain de la notification des décisions contestées et selon les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président de la CDLD



Philippe URBAN

Le Secrétaire de séance



Nicolas BRUZEAUD